



## **PROCÈS-VERBAL**

### **Assemblée Générale Ordinaire saison 2022/2023 du 12 Novembre 2023**

L'Assemblée Générale du Comité Départemental des Sociétés de Tir de la Moselle s'est réunie le dimanche 12 Novembre 2023 à 10 h 30 dans la salle de réunion de l'Eurostand à Volmerange-les-Mines sous la présidence de M. Jean-Marc CODATO.

Étaient présentes : 14 Sociétés sur 34

Etaient représentées : 5 Sociétés sur 34

Total : 19 Sociétés sur 34, avec 110 voix sur 173

L'article 9 des statuts définit le quorum par le quart des Sociétés inscrites, soit 9 sur 34, représentant au moins le quart des voix, soit 44 sur 173. Cela étant largement atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le Président remercie également : M. Francis BERTRAND  
M. Frédéric MATHIEU

qui se sont portés volontaires pour être les scrutateurs de cette AGO. Leur charge est de faire viser la liste d'émargement, de contrôler les pouvoirs et de superviser les votes quand nécessaire.

Le Président remercie également M. GODEFROID Gérard, Président de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine, qui nous a fait l'amitié d'assister à notre AGO.

Après avoir observé une minute de silence en mémoire de nos licenciés disparus, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

#### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 OCTOBRE 2022**

Pour débiter, le Président propose aux membres de l'Assemblée Générale, que tous les votes se fassent à main levée.

Mis aux voix, le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **2. VALIDATION DE LA COOPTATION DE LA SECRETAIRE DU CODEP**

M. Jean-Louis BRAGARD a souhaité être déchargé du secrétariat. Le Comité a coopté Mme Emmy HITTINGER pour la fonction de Secrétaire du CODEP TIR 57. Jean-Louis a proposé de se consacrer à la partie médailles et diplômes.

Cette cooptation devant être validée par l'Assemblée Générale la plus proche, un vote est organisé et l'Assemblée Générale adopte cette proposition à l'unanimité.

### 3. RAPPORT MORAL PAR LE PRESIDENT

La saison 2022 – 2023 était un très bon cru.

Elle s'est terminée avec 6595 licenciés : 6186 Adultes et 409 Jeunes pour 34 clubs. La population féminine représentait 10.3% soit + 0.1% par rapport à la saison précédente Nous avons gagné 235 Adultes et perdu 43 Jeunes.

Ces résultats sont les meilleurs jamais enregistrés.

Environ 48% des licenciés de Lorraine sont Mosellans et nous sommes en seconde position au niveau des départements de la région Grand Est.

Vous trouverez toutes les informations dans le rapport en annexe

### 4. RAPPORT D'ACTIVITE Par Jean-Louis BRAGARD

Ces informations sont données sur le rapport en annexe

### 5. RAPPORT SPORTIF par Régis LEMAUR

Saison 2022/2023

Les résultats de toutes les compétitions sont donnés en annexe.

### 6. RAPPORT FINANCIER

Les comptes ont été distribués aux membres de l'Assemblée en cours de séance.

Le Trésorier présente le bilan financier clôturé au 31 août 2023.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Denis PIRAUBE pour la lecture du Rapport de la Commission de contrôle.

### 7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE.

Le rapport constate la sincérité et la régularité des écritures ainsi que la conformité du compte de résultat, du bilan et des états annexes avec les données du livre comptable. La commission engage, par conséquent, l'Assemblée Générale à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023.

### 8. QUITUS AU COMITÉ DIRECTEUR ET AU TRÉSORIER.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport d'activité, du Rapport Financier et du Rapport de la Commission de Contrôle est appelée à voter et :

APPROUVE lesdits Rapports, ainsi que le bilan et le Compte de Résultat de l'exercice annuel clos le 31 août 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par les comptes susvisés ou résumées dans les Rapports comme ayant été effectuées pendant ledit exercice.

Par ce vote, QUITUS entier et sans réserve est donné au Trésorier et au Comité Directeur pour la gestion de l'exercice clos le 31 août 2023.

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

### 9. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE.

MM. Philippe MULLER et Denis PIRAUBE se représentent comme membres de la Commission de Contrôle. Personne d'autre ne se présentant, le vote est organisé et l'Assemblée Générale vote à l'unanimité MM. MULLER ET PIRAUBE membres de la Commission de Contrôle pour la saison 2023-2024.

#### 10. BUDGET PRÉVISIONNEL par Clément HITTINGER.

Le Trésorier présente le budget prévisionnel 2023-2024 pour un montant de 76000.- Euros.  
L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le budget prévisionnel.

#### 11. MONTANT DE LA PART CODEP DU COÛT DES LICENCES.

Pour la saison prochaine,

- La FFTir prévoit d'augmenter ses tarifs de 2,00 € les licences Adultes et de 1 € les licences jeunes
- La LIGUE prévoit d'augmenter ses tarifs de 3,00 € les licences Adultes et de 1 € les licences jeunes

Après en avoir discuté en Comité et voté OUI à la majorité, nous vous proposons de faire une pause pour cette saison et de laisser les tarifs à leur valeur actuelle.

L'Assemblée Générale adopte cette proposition à la majorité (1 voix contre).

#### CRITERIUM DES ECOLES DE TIR

Les dates sont les suivantes :

1 <sup>er</sup> tour	Samedi 23/03/2024	à	C.T. MONTIGNY
2 <sup>e</sup> tour	Samedi 13/04/2024	à	ATPN
3 <sup>e</sup> tour	Samedi 01/06/2024	à	STS DIEUZE
Finale régionale	le dimanche 30/06/2024	à	EUROSTAND

Il a été décidé pour les clubs de porter le quota minimum à 60% de participation à ce Critérium, en nombre de jeunes déclarés en EDT, pour pouvoir prétendre à l'Allocation d'Aide aux Ecoles de Tir

#### 12. INFORMATIONS DIVERSES

Afin de faciliter le travail de Régis et de Clément nous vous demandons, à l'avenir d'envoyer vos mails d'engagement uniquement à la nouvelle adresse mail [inscriptionscodep57@codeptir57.fr](mailto:inscriptionscodep57@codeptir57.fr),  
Nous avons créé pour les engagements cette boîte mail unique pour éviter à l'avenir toute source d'erreur.  
Nous vous prions de la noter et de la diffuser aux personnes s'occupant de la gestion sportive au sein de votre club.

Il en est de même pour l'adresse du Siège du CODEP TIR 57 qui figure sur notre entête. Merci de la noter et de la diffuser aux personnes concernées dans votre club.

Concernant le Championnat départemental des EDT, nous avons décidé de le rendre payant, mais cela ne changera rien pour vous, car les inscriptions seront remboursées après la compétition pour tous les participants. Cela va, en fait, nous permettre de quantifier l'effort que le CODEP TIR 57 fait pour les jeunes des Ecoles de Tir, dans le but de l'indiquer dans notre dossier de demande de subvention, car le Département, par exemple, est plus sensible aux sommes en Euros dépensées pour nos jeunes qu'aux belles phrases que l'on peut écrire sur ce sujet.

#### 13. EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE.

Nous allons démarrer cette saison et nous sommes toujours à la recherche de formateurs Pistolet et/ou Carabine, mais il nous manque surtout un formateur Pistolet. Le Président fait appel à vous Présidente et Présidents pour aider le CODEP dans sa recherche.

14. GESTION SPORTIVE ET DEPART ANNONCE DE REGIS.

C'est le challenge de la saison : trouver un voire des remplaçants à Régis. Et ce challenge n'est pas seulement le challenge du CODEP, c'est aussi le challenge de tous les clubs du département, car sans responsable GS Départemental il n'y a plus de compétitions, ce qui est impensable.

Régis s'est engagé à assurer la formation du ou des remplaçants / remplaçantes, et plus vite on trouve, plus longue sera la formation de cette personne / de ces personnes.

Nous demandons à chaque Présidente/Président de regarder dans son club pour trouver cette ou ces personnes pouvant être intéressées, car cela peut être une belle opportunité pour quelqu'un recherchant ce type de profil de poste, avec tous les contacts qui vont avec.

Nous comptons sur vous pour qu'ensemble nous réussissions ce challenge très important pour notre avenir à tous, du plus petit club au plus grand. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.

15. ENREGISTREMENT ET FACTURATION DES ENGAGEMENTS

Une phase test est mise en route avec les clubs dont les présidents font partie du Comité, dans le but de traiter les engagements de la manière suivante. Envoi des inscriptions par mail à la nouvelle adresse [inscriptionscodep57@codeptir57.fr](mailto:inscriptionscodep57@codeptir57.fr) A réception des résultats du tir, une facture détaillée sera établie et vous sera envoyée. En même temps le montant correspondant sera directement prélevé sur le compte bancaire de votre Club. Nous démarrons ces essais pendant la saison en cours et, en cas de satisfaction, cette méthode sera appliquée à tous les Clubs dès la saison prochaine.

16. LA PAROLE EST DONNEE AUX MEMBRES DE L'AGO

18. LA PAROLE EST DONNEE A M. GODEFROID GERARD, PRESIDENT DE LA L.R.T.L.

N'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

LA SECRÉTAIRE  
Emmy HITTINIGER

LE PRÉSIDENT  
Jean-Marc CODATO

P.J. : Rapport sportif